

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERDISSON  
SEANCE DU 28 MARS 2025**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 045-214502296-20250328-DCM2025\_031-DE



**Date de convocation**

21 mars 2025

**Date d'affichage**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-huit mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (procuration de Pierre GRANDJEAN), Jean-François LEFEBURE (procuration de Maryse TRIPIER), Sophie MALGOURIS, Philippe GILLET (procuration de Sylvain GALOPIN), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Christine OUTREVILLE, Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (procuration à Jean-François LEFEBURE), Sandrine GUILLOCHON, Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Sylvain GALOPIN (procuration à Philippe GILLET), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES), Pierre GRANDJEAN (procuration à Dominique DENIS)

**Absent** : Julien SCIAUVAUD

Charbel EL HANNA est nommé secrétaire de séance.

**2025-031 : Budget annexe Eau et Assainissement / Budget primitif 2025**

Entendu l'exposé de Madame l'adjointe au maire Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances,  
Vu le projet de Budget Primitif résumé comme suit :

	Dépenses		Recettes
<b>Exploitation</b>	<b>263 524,60 €</b>		<b>263 524,60 €</b>
011	68 000,00 €	70	100 000,00 €
042	154 676,75 €	74	0,00 €
63	30 000,00 €	75	6 602,22 €
65	1 200,00 €	77	0,00 €
67	2 000,00 €	042	47 589,55 €
68	1 200,00 €	R002	109 332,83 €
022	6 447,85 €		
<b>Investissement</b>	<b>692 444,70 €</b>		<b>692 444,70 €</b>
16	30 000,00 €	10	0,00 €
20	100 000,00 €	13	8 663,00 €
21	120 000,00 €	16	0,00 €
23	370 000,00 €	040	154 676,75 €
020	24 855,15 €	R001	529 104,95 €
040	47 589,55 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget annexe Eau et Assainissement primitif 2025.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le

Le Maire,  
Philippe MOREAU



MAIRIE

Envoyé en préfecture le 04/04/2025  
Reçu en préfecture le 04/04/2025  
Publié le  
ID : 045-214502296-20250328-DCM2025\_031-DE

## BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT / BUDGET PRIMITIF 2025

### PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

#### I/ Eléments de contexte – Présentation de la Commune

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 606 habitants (chiffres INSEE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy,
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

#### II/ Ressources et charges des sections d'Exploitation et d'Investissement

Le budget annexe Eau et Assainissement, assujéti au régime de la TVA, concerne les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif. Pour la gestion de ces deux services, la Commune a conclu deux délégations de service public avec Véolia Eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour une durée de 15 ans, et perçoit une surtaxe pour financer son budget annexe.

#### Besoin de financement de la section d'investissement

Section d'exploitation	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	175 159,46 €	139 616,86 €	-35 542,60 €
Solde exercice antérieur	0,00 €	144 875,43 €	144 875,43 €
<b>Résultat à affecter</b>			<b>109 332,83 €</b>
Section d'investissement	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	94 685,45 €	157 024,72 €	62 339,27 €
Solde exercice antérieur	0,00 €	466 765,88 €	466 765,88 €
<b>Solde d'exécution</b>			<b>529 104,95 €</b>

Restes à réaliser  
Investissement

dépenses  
200 889,88 €

recettes  
0,00 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2025  
Reçu en préfecture le 04/04/2025  
Publié le -200 889,88 €  
ID : 045-214502296-20250328-DCM2025\_031-DE



Solde

328 215,07 €

Au vu des résultats de l'exercice 2024 et des restes à réaliser 2024, la section d'investissement 2025 ne présente pas de besoin de financement.

### Affectation du résultat 2024 de la section de fonctionnement

ANNEE 2023		ANNEE 2024	
<b>Exploitation</b>		<b>Exploitation</b>	
<b>Résultat (sans N-1)</b>		<b>Résultat (sans N-1)</b>	
RF	136 714,89 €	RF	139 616,86 €
DF	159 950,93 €	DF	175 159,46 €
<b>Résultat</b>	<b>-23 236,04 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>-35 542,60 €</b>
<b>Résultat (avec N-1)</b>		<b>Résultat (avec N-1)</b>	
RF	304 826,36 €	RF	284 492,29 €
DF	159 950,93 €	DF	175 159,46 €
<b>Résultat</b>	<b>144 875,43 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>109 332,83 €</b>
<b>Affectation 2024</b>		<b>Affectation 2025</b>	
002 excédent reporté	144 875,43 €	002 excédent reporté	109 332,83 €
1068	0,00 €	1068	0,00 €

Compte-tenu des résultats de l'exercice 2024 et de l'absence de besoin de financement pour la section d'investissement 2024, le résultat d'exploitation 2024 est affecté en intégralité en section d'exploitation 2025, pour couvrir l'amortissement des dépenses d'équipement, et afin de ne pas augmenter les surtaxes eau et assainissement.

### Section d'Exploitation

La section d'exploitation du budget annexe primitif s'équilibre à hauteur de **263 524,60 € HT**, compris l'excédent reporté N-1 de 109 332,83 €.

#### Dépenses

Chapitres budgétaires	BP + DM 2024	BP 2025
011- Charge à caractère général	97 000,00 €	68 000,00 €
63- Impôts, taxes, reversements	0,00 €	30 000,00 €
65- Autres charges de gestion	1 200,00 €	1 200,00 €
67- Charges exceptionnelles	5 000,00 €	2 000,00 €
68- Dotations aux provisions	1 200,00 €	1 200,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert	159 311,72 €	154 676,75 €
022- Dépenses imprévues	7 693,14 €	6 447,85 €

**Total Dépenses** 271 404,86 € 263 524,60 €

#### Recettes

Chapitres budgétaires	BP + DM2024	BP 2025
70- Vente de produits fabriqués	70 000,00 €	100 000,00 €
74- Subventions d'exploitation	2 000,00 €	0,00 €
75- Autres produits de gestion courante	6 939,88 €	6 602,22 €
77- Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert	47 589,55 €	47 589,55 €
002- Résultat reporté N-1	144 875,43 €	109 332,83 €

**Total Recettes** 271 404,86 € 263 524,60 €

En plus des charges et recettes liées au fonctionnement des services publics d'eau potable et d'assainissement à la charge de la commune, le budget primitif prend en compte **la réforme des redevances de l'agence de l'eau**. En effet la commune devient assujettie aux redevances suivantes : **redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et redevance pour la performance du système d'assainissement collectif**. Le délégataire percevra des contre-valeurs par le biais de la facturation aux usagers, les reversera à la commune qui pourra alors d'acquitter des nouvelles redevances.

Les **dépenses prévisionnelles** prennent en compte les orientations suivantes :

- ligne budgétaire pour la prise en charge des entretiens et réparations des réseaux, à hauteur de 52 000 €
- acquittement des redevances de performance auprès de l'agence de l'eau, à hauteur de 30 000 €
- amortissements des investissements réalisés par la commune, à hauteur de 154 676,75 €

En plus de l'excédent reporté, les **recettes prévisionnelles** s'articulent avec :

- recettes liées à la part communale (surtaxe) et aux contre-valeurs liées aux redevances de facturations d'eau potable et d'assainissement collectif, à hauteur de 100 000 €
- redevances annuelles versées par le délégataire en charge de la gestion des services, à hauteur de 6 602,22 €
- amortissements des subventions reçues pour les investissements, à hauteur de 47 589,55 €

La part communale perçue sur les facturations d'eau potable et d'assainissement a été instaurée en 2012 ; sa part fixe et sa part variable applicable à la consommation sont inchangées depuis leur mise en place.

### Section d'investissement

La **section d'investissement du budget primitif** est construite autour d'orientations budgétaires déterminée par l'équipe municipale, auxquels s'ajoutent les investissements nécessaires au fonctionnement des services publics d'eau potable et d'assainissement à la charge de la commune. La section s'équilibre à **692 444,70 €**.

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP+DM 2024	BP 2025	Chapitres budgétaires	BP+DM 2024	BP 2025
16- Emprunts et dettes assimilées	30 000,00 €	30 000,00 €	13- Subventions d'investissement	0,00 €	8 663,00 €
20- Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	100 000,00 €	16- Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
21- Immobilisations corporelles	100 000,00 €	120 000,00 €	040- Opération d'ordre de transfert	159 311,72 €	154 676,75 €
23- Immobilisations en cours	330 000,00 €	370 000,00 €	041- Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert	47 589,55 €	47 589,55 €			
041- Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €			
020- Dépenses imprévues	18 487,85 €	24 855,15 €	001- Solde d'exécution reporté	466 765,68 €	529 104,95 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>626 077,40 €</b>	<b>692 444,70 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>626 077,40 €</b>	<b>692 444,70 €</b>

Les **enjeux liés à la performance des réseaux d'eau potable et d'assainissement** sous-tendent les investissements inscrits au projet de budget primitif 2025, avec notamment les actions suivantes :

#### En matière d'assainissement collectif

- suite aux arrêtés préfectoraux de mise en œuvre pour la remise en conformité du système épuratoire, des travaux ont été réalisés sur la station d'épuration pour transformer le petit silo intégré au bâti de la station en volume de stockage supplémentaire afin de diminuer le volume des déversements en milieu naturel après pré-traitement lors d'événements pluviométriques importants ; ils seront pris en charge financièrement sur l'exercice 2025 (41 252,16 € HT)

#### En matière d'eau potable

- suite aux préconisations du délégataire, afin de lutter contre les fuites sur réseaux, des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable sont prévus au budget primitif :

\* rue de Vilmorin, en amont des travaux de voirie réalisés par la communauté de communes (56 958 € HT),

\* rue du Gué Mulet (87 656,64 € HT), toujours en amont de travaux de voirie

- en conformité avec la réglementation, l'inspection télévisée décennale du forage d'eau potable des sacrés est prévue au budget primitif (6 820,20 € HT)

Enfin, le projet de budget primitif comprend la fin des études pour les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement, réalisés en groupement de commandes avec la communauté de communes, en prévision des transferts de compétence (8 202,88 €). En ce qui concerne, le schéma directeur d'assainissement, des investigations complémentaires (ITV et tests à la fumée) sont envisagées par le bureau d'études et pourraient entraîner des frais complémentaires.

Pour rappel, ces schémas directeurs permettront d'établir des programmes pluriannuels de travaux, tant sur les réseaux d'eau potable que sur les réseaux d'assainissement collectif, et devraient permettre à moyen terme d'améliorer leur performance en ciblant les secteurs avec les canalisations les plus critiques.

Ainsi les travaux réalisés pour le schéma directeur d'eau potable ont mis en évidence des tronçons pouvant présenter des risques liés aux CVM. Une campagne d'analyse pourrait être lancée sur 2025, en partenariat avec le délégataire selon le plan d'actions défini par l'ARS, pour un montant prévisionnel de 15 000 € HT.

Le programme d'investissements prévu au budget primitif 2025 est financé par les réparties autour des masses budgétaires suivantes :

- solde de la subvention DETR obtenue en 2024 pour la transformation du petit silo de la station d'épuration en volume de stockage complémentaire, à hauteur 8 663 €
- amortissements des investissements réalisés par la commune, à hauteur de 154 676,75 €
- solde d'exécution reporté de la section d'investissement, à hauteur de 529 104,95 €

### III/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Section d'investissement	BP 2024	CFU 2024	RàR 2024	BP 2025
Dépenses	1 629 857.33 €	891 858.49 €	249 042.92 €	2 109 827.19 €
Recettes	1 629 857.53 €	1 235 165.99 €	95 196.99 €	2 109 827.19 €
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>BP 2024</b>	<b>CFU 2024</b>	<b>RàR 2024</b>	<b>BP 2025</b>
Dépenses	2 632 003.07 €	2 054 481.23 €	0.00 €	2 801 174.07 €
Recettes	2 632 003.07 €	2 887 948.92 €	0.00 €	2 801 174.07 €
<b>Total des Dépenses</b>	<b>4 261 860.60 €</b>	<b>2 946 339.72 €</b>	<b>249 042.92 €</b>	<b>4 911 001.26 €</b>
<b>Total des Recettes</b>	<b>4 261 860.60 €</b>	<b>4 123 114.91 €</b>	<b>95 196.99 €</b>	<b>4 911 001.26 €</b>
<b>Solde</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 176 775.19 €</b>	<b>-153 845.93 €</b>	<b>0.00 €</b>

### IV/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette sur la base des comptes administratifs

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Excédent de fonctionnement reporté N-1	179 244,26 €	168 111,47 €	144 875,43 €
Recettes réelles de fonctionnement	106 831,26 €	89 125,34 €	92 027,31 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	286 075,52 €	257 236,81 €	236 902,47 €
Dépenses réelles de fonctionnement	20 014,75 €	22 960,94 €	20 647,74 €
<b>Marge brute ou épargne de gestion</b>	<b>266 060,77 €</b>	<b>234 275,87 €</b>	<b>216 254,73 €</b>
Frais financier DF chapitre 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Épargne brute</b>	<b>266 060,77 €</b>	<b>234 275,87 €</b>	<b>216 254,73 €</b>
Capital de la dette DI chapitre 16	25 474,90 €	25 474,90 €	25 474,90 €
<b>Épargne nette</b>	<b>240 585,87 €</b>	<b>208 800,97 €</b>	<b>190 779,83 €</b>

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

### V/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Les emprunts et dettes assimilées contractés par la Commune sur le budget annexe, sous la forme d'avances à taux zéro obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, correspondent aux quatre opérations d'équipements suivantes :

- Construction et reconstruction de la station d'épuration : emprunt total de 378 019 €, décomposé comme suit :
  - emprunt de 305 219 € / extinction en 2034
  - emprunt de 72 797 € / extinction en 2039
- Réhabilitation des boîtes de branchement au Baugé : emprunt de 21 362 € / extinction en 2027

- Travaux d'assainissement au Baugé : emprunt de 26 755 € / extinction en 2027
- Réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées : emprunt de 43 030 € / extinction en 2028



Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Capital restant dû au 01/01/N	307 482,52 €	282 007,62 €	256 532,72 €
Remboursement capital de la dette	25 474,90 €	25 474,90 €	25 474,90 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	282 007,62 €	256 532,72 €	231 057,82 €
<b>Variation de l'encours</b>			
Encours de la dette en € / habitant	107,34 €	98,48 €	88,88 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	2,64	2,88	2,52
Poids de la dette en années d'épargne brute	1,06	1,10	1,07

Pour information, le tableau ci-après présente une mise en perspective de l'encours de la dette par habitant de la commune avec l'ensemble des communes toutes strates confondues, pour les budgets annexes :

	Nogent sur Vernisson 2024	Niveau moyen 2023 national
Encours de la dette en € / habitant	88,88 €	204,00 €